

**Décision n° EI-2024 - 22 portant sur l'accréditation du programme de Master de recherche WASCAL Changement climatique et sciences marines, délivré par ISECMAR et l'Universidade Técnica do Atlântico, Mindelo, CapVert.**

**Le Président du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,**

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 114-3-1 à L. 114-3-6 ;

Vu la délibération du collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur n° 2022-5-01 du 29 septembre 2022 relative aux critères d'accréditation d'une formation à l'étranger ;

Vu la décision n° 2023-9 du 16 mars 2023 relative à la procédure d'accréditation à l'international par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la convention n° DEI\_20220407 du 12 mai 2022 relative à l'évaluation/accréditation de 7 formations, délivrées par des centres de formation et de recherche affiliés au réseau WASCAL répartis dans 7 pays d'Afrique subsaharienne ;

Vu l'avis de la Commission d'accréditation du 25 avril 2024,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Après avoir constaté que le Master de recherche WASCAL sur le changement climatique et les sciences marines délivré par ISECMAR et l'Universidade Técnica do Atlântico, à Mindelo, Cap Vert, répond aux quatre critères d'accréditation, adoptés par le collège du Haut Conseil le 29 septembre 2022, de la manière suivante :

**CRITÈRE 1 : LA POLITIQUE ET LA CARACTÉRISATION DE LA FORMATION**

Le master de recherche sur le changement climatique et les sciences marines s'inscrit parfaitement dans la stratégie éducative de l'établissement, dont il est le seul programme de niveau master. Il occupe une position distinctive et pertinente dans le réseau WASCAL, en se concentrant sur les sciences marines. Il répond efficacement aux besoins socio-économiques dans son domaine et identifie les secteurs potentiels du marché de l'emploi pour ses diplômés. Toutefois, elle entretient actuellement des liens limités avec le monde socio-économique et n'intègre que peu d'éléments de professionnalisation. Ses partenariats avec un vaste réseau d'universités et de centres de recherche de renommée internationale, dont la qualité et l'implication dans le programme sont réelles, assurent un lien fructueux avec la recherche.

**CRITÈRE 2 : L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION**

Si le programme d'études du master de recherche sur le changement climatique et les sciences marines reste cohérent avec ses objectifs généraux de formation, il ne répond pas aux besoins du secteur socio-économique et de l'apprentissage tout au long de la vie. Il manque une approche basée sur les compétences. Le programme propose des méthodes pédagogiques variées et un suivi individuel pour favoriser la réussite des étudiants. Le contenu du programme est adapté pour assurer une accessibilité internationale d'un point de vue linguistique. Néanmoins, il est nécessaire d'harmoniser les crédits acquis par semestre. L'équipe en charge du master pourrait envisager de fournir une annexe descriptive des connaissances et compétences acquises pour faciliter la mobilité ou l'insertion professionnelle des étudiants.

**CRITÈRE 3 : L'ATTRACTIVITÉ, LA PERFORMANCE ET LA PERTINENCE DE LA FORMATION**

Malgré sa création récente, le master sur le changement climatique et les sciences marines a attiré un grand nombre de candidats des pays du réseau WASCAL, y compris ceux qui n'ont que peu ou pas d'accès à la mer. Avec un taux de réussite supérieur à 90%, le programme démontre la qualité de l'encadrement des étudiants et l'engagement de l'équipe pédagogique internationale. Les données disponibles sur l'intégration au marché du travail montrent que les diplômés réussissent à poursuivre des études doctorales ou à obtenir des postes dans des universités ou des agences environnementales. Toutefois, il est recommandé d'améliorer encore le processus d'enquête. Le master occupe un positionnement de « niche » très pertinent et unique dans l'environnement universitaire régional.

#### CRITÈRE 4 : LE PILOTAGE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA FORMATION

Le master de recherche sur le changement climatique et les sciences marines est géré par une équipe d'enseignants formellement identifiée, ce qui contribue à son fonctionnement cohérent et efficace. La formation dispose des ressources nécessaires pour atteindre ses objectifs. Bien qu'il n'y ait pas de système institutionnel d'assurance qualité au niveau central, le département des transports maritimes met en avant la certification internationale et le programme lui-même a mis en place un processus d'évaluation interne visant à faciliter l'amélioration continue dans un futur proche. En outre, la formation bénéficie d'une démarche qualité à la fois pour les procédures de recrutement des étudiants et pour l'évaluation de l'acquisition des connaissances et des compétences.

#### Article 2

Le Master de Recherche WASCAL Changement climatique et sciences marines délivré par ISECMAR et l'*Universidade Técnica do Atlântico*, Mindelo, Cap Vert, est accrédité pour une durée de cinq ans, à compter de la présente décision.

#### Article 3

Cette décision est assortie des recommandations suivantes :

- Harmoniser le nombre de crédits (ECTS par exemple) entre les semestres pour faciliter la mobilité des étudiants
- Développer des partenariats socio-économiques, des certifications linguistiques et des programmes de formation axés sur l'intégration au marché du travail et l'esprit d'entreprise
- Mettre en œuvre une approche fondée sur les compétences dans le programme de formation
- Mettre en place un système complet de suivi des étudiants afin de suivre leurs progrès avant et après la formation et de garantir un soutien efficace tout au long de leur parcours académique.
- Poursuivre le déploiement du processus d'évaluation interne afin de soutenir l'amélioration continue de la qualité des programmes
- Renforcer les ressources humaines scientifiques locales
- Améliorer l'offre de bourses et de logements pour les étudiants afin qu'elle corresponde mieux au niveau de vie.

#### Article 4

La présente décision sera publiée sur le site internet du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Fait à Paris, le 14 juin 2024

Le président par intérim  
signé  
Stéphane LE BOULER